

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISATION RECRUTEMENT SAISONNIERS HIVER 2024

Séance du 12 novembre 2024
Dûment convoqué le 5 novembre 2024

En l'an 2024, le lundi 23 septembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (22) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, M. BLANC, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

Pouvoirs (9) : P. BLANQUE (à P. RIU), P. CAMPS (à G. VICENS), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à M. GARCIA), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), F. MARTIN (à H. BAUDE) S. PONSÀ (à A. LUNEAU), M. POUDADE (à J.-L. LACUBE), M. RIFF (à P. BATAILLE).

Secrétaire de séance : Antoine TAHOSES

Acte n° : CCPC-2024317-20

Rapport

VU le Code de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

VU la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pouvoir à un remplacement ponctuel ;

CONSIDERANT que pour les besoins des services, en vue de la saison hivernale, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

CONSIDERANT les prévisions de la période hivernale notamment pour la bonne gestion de l'accueil de la Llose, du refuge des Camporells et de la crèche intercommunale Capcir-Garrotxes :

Pôle Développement / Tourisme – 5 embauches :

- 2 agents de caisse polyvalents au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 pisteur secouriste correspondant au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 5 décembre 2024 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 dameur correspondant au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 5 décembre 2024 pour une durée de 4 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 5.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-20-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 21 décembre 2024 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 2 embauches :

- 2 agents correspondant au grade d'adjoint animation à compter du 7 décembre pour une durée de 3 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animateurs territoriaux, échelon 1.

Service médiathèques – 1 embauche :

- 1 agent correspondant au grade d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 15 janvier 2025 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animateurs territoriaux, échelon 1.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le recrutement de 8 embauches saisonnières pour la saison hivernale 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

De valider :

- D'autoriser le recrutement de 8 embauches saisonnières pour la saison hivernale 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241112-CCPC-2024317-20-DE
Date de réception préfecture : 13/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

